

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

TITRE DU FONDS DE DOTATION (FAÉO¹)

BOURSE D'ADMISSION DE LA FAMILLE EL-AGGAN

INTRODUCTION

La famille El-Aggan a immigré au Canada d'Égypte en 1990 et, au fil des ans, a bâti une solide entreprise de logiciels dirigée par le père, Wael Aggan, et ses trois fils, Ahmed El-Gillani, Tarek El-Gillani et Hussein El-Aggan. À une époque où les investisseurs se méfiaient des entreprises familiales dirigées par des musulmans ou des Égyptiens, la mère, Fatma El-Mehelmy (qui est ingénieure) était le seul gagne-pain de la famille. En 2006, après presque une décennie de dur labeur, la famille El-Aggan a vendu son entreprise à une société publique.

La famille El-Aggan remercie le Gouvernement de l'Ontario d'avoir aidé à créer ce fonds grâce à des contributions de contrepartie par le biais de la FAÉO.

OBJECTIF DU FONDS

Fournir une aide financière, sous forme d'une bourse renouvelable, à un étudiant ou à une étudiante impliqué dans la communauté musulmane qui s'intéresse aux droits des personnes musulmanes lors de son admission au programme de JD à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être admise à temps plein à la première année du programme de JD à la Faculté de droit, Section de common law de l'Université d'Ottawa;
2. être résidente de l'Ontario, selon les règlements du RAFÉO²;
3. faire preuve de besoin financier, selon les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa;
4. être membre de la communauté musulmane et avoir démontré un intérêt pour les droits des personnes musulmanes au Canada; et
5. démontrer un intérêt pour une carrière en droits de la personne.
6. Des critères additionnels peuvent inclure l'excellence scolaire, l'engagement communautaire, des actes de bénévolat en droits des personnes musulmanes et l'implication dans la vie sur le campus.

Valeur de la bourse : Maximum 3 000 \$
Nombre de bourses : Variable
Fréquence d'attribution: Annuelle
Programme ou cycle d'études : JD

¹ FAÉO: Fiducie d'aide aux étudiants et étudiantes de l'Ontario

² RAFÉO : Régime d'aide financière pour les étudiants et étudiantes de l'Ontario

Renouvelable :	Oui, sur demande, lors de la deuxième ou troisième année, à condition que la personne récipiendaire aille maintenu une MPC d'au moins 6,0 et démontre un besoin financier
Responsable des demandes :	Service de l'aide financière et des bourses
Échéance des demandes :	1 ^{er} mai

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

1. le Questionnaire financier; et
2. une lettre de la personne candidate (maximum 500 mots) démontrant comment elle répond aux critères no. 4 et 5. Des informations supplémentaires, telles que suggérées au critère no. 6, peuvent aussi être incluses. Les formulaires de demande reçus sans lettre de demande ne seront pas retenus. La lettre joue un rôle important dans le processus de décision du comité de sélection.

RENOUVELLEMENT

Les étudiants et étudiantes doivent **officiellement refaire une demande** pour cette bourse pendant leurs deuxième et troisième années, avant la date limite spécifiée ci-dessus.

Suite à la réception annuelle des notes finales de l'étudiant(e), la Section de common law déterminera l'admissibilité de la personne récipiendaire pour obtenir une bourse de renouvellement pour sa deuxième ou troisième année.